

**Ville de Rumilly**

Hôtel de Ville
BP 100
74152 Rumilly cedex
Tél. 04 50 64 69 00
Fax 04 50 64 69 21
contact@mairie-rumilly74.fr

Nature : 6.1. Police Municipale

Arrêté n° 2018-242/T233

Nos réf. : PB/DP/cc

➤ Arrêté municipal

MODIFIANT LA CIRCULATION DES VEHICULES RUE DE L'ALBANAIS DU 17 OCTOBRE 2018 AU 16 NOVEMBRE 2018 A L'OCCASION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU ROUTIER

Le Maire de RUMILLY, Haute-Savoie,

VU les dispositions du Code Pénal,

VU l'article R.411.8 du Code de la Route,

VU les articles L.2213.1 et L.2213.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement général de la circulation urbaine et les divers arrêtés s'y rapportant,

VU la demande faite par l'entreprise PORCHERON,

CONSIDERANT que la réalisation des travaux et la conception des lieux où se déroule le chantier nécessitent une modification de la circulation,

ARRETE

Article 1^{er} : Sont autorisés sur le domaine public les travaux de branchement GRDF réalisés par l'entreprise **PORCHERON, rue de l'Albanais, face au numéro 5, du mercredi 17 octobre 2018 au vendredi 16 novembre 2018.**

Article 2 : Compte tenu de la conception des lieux, la circulation des véhicules s'effectuera soit sur une chaussée rétrécie, soit en alternat régulé par des panneaux.

Article 3 : Selon l'avancement du chantier, la circulation des véhicules pourra être momentanément interrompue.

Article 4 : La vitesse sera limitée à 30 km/h aux abords du chantier.

Article 5 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

Alinéa 2 : La signalisation réglementaire nécessaire sera mise en place et maintenue en l'état par l'entreprise PORCHERON.



Article 6 : Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY, le Chef de Poste de la Police Municipale et la Directrice des Services Techniques de la ville sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.

Article 7 : AMPLIATION sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de RUMILLY,
- Monsieur le Chef de Poste de la Police Municipale de RUMILLY,
- Monsieur le Chef du Centre Technique Départemental de RUMILLY,
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de RUMILLY,
- Madame la Directrice des Services Techniques,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly,
- PORCHERON 369 route d'Orly BP 30015 Albens 73410 ENTRELACS,
- La presse.

Le Maire,

Pierre BECHET